



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires



Le 7 novembre 2011

GT Cadastre du 7 novembre 2011.

La révision foncière des locaux professionnels sera généralisée en 2012 après expérimentation dans 5 directions en 2011. Si le principe et le bien fondé d'une telle opération n'est contestée par personne, en revanche la manière dont l'administration la met en œuvre appelle de notre part de multiples réserves.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires a déclaré en liminaire au groupe de travail du 7 novembre :

« La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est symptomatique d'un certain nombre de mauvaises pratiques qui, accumulées, répétées, contribuent à dégrader le quotidien des agents.

Dès le départ, elle repose sur un concept fragile, celui de faire en quelque sorte une révision « hors sol », en s'appuyant exagérément sur la technologie.

Ce qui coince, c'est que cette opération, dont vous avez sous estimé le poids en amont et en aval, et surestimé la fiabilité des traitements automatisés, arrive sur des services démunis de moyens comme les CDIF, ou écrasés de charges comme les SIE. Vous tirez des statistiques instructives des appels et des visites sur les cinq départements expérimentateurs. Mais les contribuables qui sont venus dans le cadre de cette révision ont été pris dans le flot d'une campagne de réception dont la dureté, le climat et l'affluence sont sans commune mesure avec les moyens pour y faire face.

Ce qui coince encore, c'est le fait que le suivi des opérations (commissions départementales,...) ignore totalement les acteurs du foncier et notamment les géomètres.

Il est temps de sortir de vos tours d'ivoire, vos concepts théoriques ne collent plus à une réalité des services qui n'en peuvent plus !

En 2012, au moment de la généralisation de la révision, il y aura 2438 agents de moins dans les services et aucune charge n'aura baissé. Le poids que vous minerez constamment de la charge et des retombées induites de la révision va bien reposer sur les agents restants. »

L'administration n'a fourni qu'un bilan très partiel et incomplet de l'expérimentation, réservant l'intégralité des résultats de l'expérimentation et la primeur de ses conclusions à un rapport qui doit être présenté au Parlement.

Elle compte d'évidence beaucoup sur la télé déclaration, ainsi que sur la saisie optique dont elle a assoupli les contraintes techniques pour en améliorer fonctionnement.

Cette opération nécessite aussi une fiabilisation an amont des bases, et sollicite donc les PELP et SIE, pour lesquelles trois notes ont déjà été faites. Pour l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires, c'est bien méconnaître l'état actuel de tension dans ces services que de vouloir leur rajouter une charge supplémentaire. Pour la DG, la fiabilisation des bases était de toute façon inéluctable avec la part du foncier dans la CFE, révision ou pas. Le « réalisme » prôné par la Centrale dans le calendrier se heurte quand même à une autre réalité bien concrète : ces services sont assaillis de charges prioritaires et n'ont plus de marges. Sur rien.

La Révision en quelques lignes :

Calendrier :

- dépôt et saisie des déclarations, fixation des secteurs locatifs par les commissions départementales : 2012.
- mise en œuvre pour la première taxation : 2014.
- mise à jour automatique annuelle des loyers : 2015.

Campagne de déclarations :

Accueil téléphonique : au choix des Directions, cellule dédiée ou CDIF (l'expérimentation a démontré que 15% des contribuables appellent). Les géomètres pourront être sollicités et si tel est le cas il en sera tenu compte dans le PATD.

Indemnité spécifique : cette demande dès l'expérimentation de l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires avait été rejetée. Elle a été reformulée pour la généralisation, sans réponse encore...

Formation : Une formation spécifique sera délivrée aux agents chargés de l'assistance téléphonique en janvier. Une information sera faite (fin 2011) aux agents des services d'accueil, CDIF, PELP, SIE, qui seront amenés à être sollicités sur le sujet.

Opérations de révision :

Traitement des demandes : des contrôles de cohérence ont été inclus dans la télé déclaration, ces contrôles étant effectués dans les PELP ou CDIF sur les déclarations papiers qui seront ensuite traitées en saisie optique. Des déclarations à plat seront disponibles notamment pour les divisions de locaux. Les catégories ont été ramenées à 39 (au lieu de 49).

Opérations postérieures : environ 12 % des déclarations conduisent à un changement d'affectation (locaux professionnels devenus d'habitation) et seront prises en charge par les SIP. Ces traitements seront décomptés au titre des VSL. Un report de la date D4 est envisageable mais pas encore certain.

La poursuite de l'opération s'inscrit donc toujours sur la minimisation de la charge de travail et l'affirmation du « tout automatique » qui nous semble encore trop déconnecté des réalités des services et des moyens.

La Convergence avec l'IGN.

Un point d'information était consacré à la convergence du Plan Cadastral avec la BD Parcellaire de l'IGN. L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires note avec intérêt une orientation qui semble privilégier le service public et les attentes des collectivités locales. Une expérimentation devrait être lancée en 2012 sur un panel de plusieurs communes contiguës dans 5 ou 6 départements. Il n'en demeure pas moins que la nécessité pour le Cadastre de conserver la maîtrise des opérations et donc de disposer des moyens humains, matériels et budgétaires suffisants n'est pas totalement garantie en l'état actuel du dossier. La vigilance reste donc de rigueur.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires a insisté sur la nécessité de rectifier l'érosion continue du recrutement des géomètres et de redonner à la sphère foncière sa cohérence dans le respect des métiers.